

Note de service n°2

Toutes les informations administratives, comme cette note, doivent être diffusées à tous les enseignants rattachés à l'école (directeur, adjoints, remplaçants, enseignants spécialisés). N'oubliez pas les collègues qui ne sont pas présents, même temporairement. Cette note de service sera émargée puis archivée.

Formation continue des enseignants 2019-2020

La formation continue des enseignants doit permettre à chacun d'organiser son parcours individuel de formation. Elle s'articule autour de trois dispositifs :

Les stages de formation continue sur inscription

Pour la quatrième année consécutive, un plan départemental de formation vous a été proposé en début d'année avec appel à candidature (sur l'application GAIA). Ces stages se déroulent sur le temps scolaire et donnent lieu à un remplacement. Les enseignants concernés ont été récemment informés, sur leur messagerie académique, des stages pour lesquels leur candidature a été retenue.

Les stages de formation continue à public désigné

Ces journées de formation, à l'initiative de la circonscription, permettent aux écoles de travailler sur des thématiques ciblées en fonction de leurs besoins (stages d'école, de secteur, de liaison inter-cycles, etc.). Elles se déroulent également sur le temps scolaire et donnent lieu à un remplacement. L'ordre de mission pour ces formations vous parviendra dans les écoles, par voie électronique, une quinzaine de jours avant la date prévue.

Le plan des animations pédagogiques de circonscription

Le plan de formation de circonscription est élaboré par l'ensemble de l'équipe d'Auxerre 1. Il s'inscrit dans un dispositif départemental en lien avec les priorités nationales, conformément à la circulaire n° 2013-019 du 4 février 2013, complétée par la circulaire 2016-015 BO du 25 août 2016, relative aux obligations de service des personnels enseignants du premier degré. Il tient également compte des priorités fixées par la circulaire de rentrée 2019, ainsi que des recommandations pédagogiques pour les trois cycles parues à la rentrée.

Le plan de formation de circonscription s'organise autour de plusieurs modalités

Pour le cycle 1

Des modules obligatoires (15h)

- 3 h consacrées la Journée Départementale de l'École Maternelle (JDEM)
- 6 h consacrées à l'enseignement du vocabulaire
- 3 h consacrées aux recommandations pédagogiques pour l'école maternelle
- 3 h consacrées à l'apport des neurosciences (développement de l'enfant, fonctions exécutives, attention)

Des propositions de modules spécifiques (3h), à choisir parmi l'offre proposée en annexe 1

- des animations pédagogiques en présentiel
- un module de formation conduit en partenariat avec CANOPE

Cette année, les inscriptions à ces modules spécifiques se feront par mail. Au retour des vacances d'automne, vous recevrez un tableau par école, qui devra être renseigné par toutes les personnes positionnées sur les animations pédagogiques de cycle 1. Par avance, je remercie les directeurs d'école, qui voudront bien transmettre l'information à tous les enseignants concernés (titulaires, compléments de service, remplaçants, etc.).

Pour les cycles 2 et 3

Des modules obligatoires déclinés sur l'ensemble du département

- en français, 9 h dédiées à l'enseignement de la grammaire
- en mathématiques, 9 h dédiées à l'enseignement du calcul

Ces modules s'articuleront comme suit :

- un temps de formation en présentiel, consacré à des apports théoriques en grand groupe,
- un temps de travail individuel (ou en équipe), consacré à l'appropriation de ressources à distance et aux expérimentations en classe
- un temps de travail en réseaux d'écoles, dédié aux échanges de pratique à la suite des expérimentations conduites en classes et à la construction d'outils. Les formateurs ne seront pas systématiquement présents sur ce troisième temps.

Cas particuliers

Pour les enseignants exerçant leur activité à **temps partiel**, ainsi que pour les **professeurs des écoles stagiaires**, la durée est calculée au prorata de la quotité de service effectué.

Par exemple :

- service à 75 % : 13 heures 30
- service à 50 % : 9 heures

Les enseignants concernés voudront bien contacter les conseillers pédagogiques pour leur faire part de leurs choix avant le 15 novembre 2019, délai de rigueur.

Les membres du RASED, ainsi que les enseignants exerçant en ULIS, peuvent participer à toute action inscrite au plan de circonscription, sur la base du volontariat. Ils devront également faire part de leur(s) souhait(s) par mail aux conseillers pédagogiques deux semaines, au moins, avant la date retenue, afin qu'un ordre de mission puisse leur être envoyé.

Vous trouverez en annexe

- la présentation de l'ensemble de la formation proposée pour chaque cycle (**annexe 1**)

Je remercie par avance de leur accueil, toutes les directrices et directeurs organisant les animations dans leur école (les lieux restent encore à définir, ils vous seront communiqués ultérieurement). Par ailleurs, j'invite chacun à se rendre régulièrement sur le site de la circonscription où seront mis en ligne tous les renseignements utiles et les documents exploités par les formateurs.

L'équipe de circonscription reste à votre écoute pour toute information complémentaire.

l'inspectrice de la circonscription



Isabel ROUMIEUX

enseignant	émargement

enseignant	émargement